



DÉCLARATION DE LA HAVANE CINQUIÈME SOMMET CARICOM-CUBA

Adoptée à La Havane, Cuba, le 8 décembre 2014.

DÉCLARATION DE LA HAVANE CINQUIÈME SOMMET CARICOM-CUBA

Nous, chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de la République de Cuba, réunis à La Havane (Cuba), le 8 décembre 2014, à l'occasion de notre Cinquième Sommet, dans le cadre du quarante-deuxième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les États indépendants de la CARICOM et Cuba et de la Douzième Journée Cuba-CARICOM,

Fiers de partager la même identité caribéenne et d'avoir atteint de fortes relations politiques tant à l'échelon bilatéral que dans les différentes instances internationales, ces relations ayant été renforcées par les accords que nous avons signés, ce qui nous a permis de faire progresser notre développement national au nom de nos peuples, sur des fondements de solidarité et de coopération régionales ;

Rappelant les Déclarations de La Havane (2002), de Bridgetown (2005) de Santiago de Cuba (2008) et de Port-of-Spain (2011), et *reconnaissant* leur contribution significative au renforcement des relations entre nos nations ;

Conscients de l'importance d'œuvrer pour le développement durable de nos pays, en vue d'édifier des sociétés plus inclusives et de faire face ensemble aux vulnérabilités, notamment environnementales et économiques, qui nous caractérisent en tant que petits États insulaires en développement ;

Ratifiant la nécessité de conjuguer nos efforts pour améliorer la productivité, les infrastructures, les connexions aériennes et maritimes entre nos pays, ainsi que d'élargir nos liens économiques et commerciaux par la mise en œuvre de l'Accord révisé des commerce et de coopération économique entre la CARICOM et Cuba ;

Rappelant qu'il est important de consolider la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC) en tant que mécanisme de coordination politique et de promotion de l'unité et de l'intégration de

notre régions, ainsi que d'engager des efforts directs pour éliminer la pauvreté, la faim et l'inégalité au sein des pays membres et entre eux,

Décidons ce qui suit :

1. *Réitérons* que l'unité et l'intégration de notre région caribéenne reposent sur le respect des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international et, par conséquent, *nous engageons* à appuyer résolument les principes de souveraineté, d'autodétermination, d'intégrité territoriale, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de protection et de promotion de tous les droits de l'homme pour tous.
2. *Nous félicitons* des résultats des réunions ordinaires tenues à ce jour entre les ministres des Affaires étrangères de la CARICOM et de Cuba, lesquelles continuent de servir de plate-forme à nos engagements politiques et de renforcer notre engagement, en tant que dirigeants politiques, de resserrer les liens entre nos pays.
3. *Réaffirmons* notre volonté de renforcer la coopération Sud-Sud comme expression de solidarité entre nos pays, afin de promouvoir des programmes bilatéraux et régionaux, ainsi que la coopération triangulaire au service du développement, en tenant compte des priorités de développement de nos pays.
4. *Reconnaissons* que la coopération entre Cuba et les pays de la Communauté des Caraïbes dans de nombreux domaines – santé, formation de ressources humaines, construction et sport – a contribué efficacement au développement et au bien-être de nos peuples. À cet égard, *nous exprimons* notre profonde gratitude à Cuba pour son appui continu et pour sa nouvelle preuve de bonne volonté concernant le financement de l'École d'arts à la Jamaïque, et du Centre de stimulation du développement d'enfants, d'adolescents et de jeunes à besoins éducatifs spéciaux, au Guyana durant le prochain triennat. *Nous lui manifestons aussi notre reconnaissance* pour son offre d'accroître la quantité de bourses destinées à des études universitaires et à de hautes études universitaires en vue d'une

spécialité en médecine ; d'accueillir un nombre accru de patients de différents pays de la CARICOM pour des soins médicaux gratuits et d'organiser des formations à la réduction des risques de catastrophe et à l'intervention en cas de catastrophes naturelles.

5. *Ratifions* notre engagement à continuer de lancer des initiatives à retombées sociales, de réaliser des projets qui permettent d'améliorer l'infrastructure et les connexions aériennes et maritimes entre nos pays, ainsi que de resserrer nos relations économiques et commerciales en mettant dûment en œuvre l'Accord révisé de commerce et de coopération entre Cuba et la CARICOM.
6. *Nous félicitons* du progrès des négociations en cours pour élargir l'accès au marché et pour améliorer la coopération économique aux termes de notre Accord révisé de commerce et de coopération, et *encourageons* nos fonctionnaires à continuer de travailler dans l'esprit de solidarité et de bonne volonté qui a caractérisé leurs efforts à ce jour, afin de conclure lesdites négociations d'ici la fin du deuxième trimestre de 2015.
7. *Soulignons* que l'actualisation du modèle économique cubain, sa Loi d'investissement étranger et l'ouverture de la Zone de développement spéciale de Mariel offrent de nouvelles occasions, sur une bien plus vaste échelle, d'accélérer et de renforcer les relations économiques entre la CARICOM et Cuba.
8. *Reconnaissons* l'importance pour les pays caribéens de tirer profit des potentialités qu'offrent des mécanismes régionaux et sous-régionaux tels que la CELAC, l'Association des États des Caraïbes (AEC), l'Alliance bolivarienne des peuples de Notre Amérique/Traité de commerce des peuples (ALBA-TCP), PETROCARIBE, et des mécanismes internationaux comme le BRICS.
9. *Réaffirmons* notre solidarité avec la République d'Haïti et *réitérons* notre ferme engagement aux efforts de relèvement après le séisme du 12 janvier 2010 ce, conformément aux

priorités dégagées par son gouvernement et dans le plein respect de sa souveraineté.

10. *Réaffirmons* aussi les engagements que nous avons pris à la Troisième Conférence sur les Petits États insulaires en développement, tenue à Apia (Samoa) du 1^{er} au 4 septembre 2014, et dans le cadre de son Document final.
11. *Affirmons de même* notre disposition de travailler de concert à un Programme stratégique régional sur la gestion intégrale des risques de catastrophes, en tenant compte de l'évaluation et de l'atténuation des risques de catastrophes, de l'aide humanitaire et du relèvement, en accord avec la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin de pouvoir faire face aux graves conséquences des changements climatiques dans nos pays.
12. *Décidons* de renforcer notre coopération en vue de faire face aux retombées négatives des changements climatiques. Aussi *appelons-nous de nouveau* à la signature d'un accord obligatoire qui permette de stabiliser la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C, à la lumière du principe des responsabilités communes mais différenciées, et de satisfaire les besoins de nos pays en matière d'adaptation aux changements climatiques, conformément à l'Accord-cadre et aux décisions des conférences des parties.
13. *Nous engageons* à renforcer notre coopération en matière de protection de l'environnement et d'utilisation durable de nos ressources, notamment ceux de la mer des Caraïbes. Aussi *appuyons-nous* les efforts que consent l'Association des États des Caraïbes (AEC) pour que la mer des Caraïbes soit déclarée zone spéciale dans le cadre du développement durable impulsé par les Nations Unies.
14. *Réaffirmons* que les changements climatiques sont l'un des plus graves problèmes de notre époque et *nous déclarons profondément alarmés* devant le fait que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter à l'échelle mondiale. *Nous sommes vivement préoccupés* par le fait que tous les pays, mais

en particulier les pays en développement, sont vulnérables aux retombées négatives des changements climatiques et qu'ils font déjà l'expérience de leur accroissement, dont la sécheresse persistante et les vagues de chaleur extrême, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et l'acidification des océans, tous facteurs qui menacent à la longue la sécurité alimentaire et les efforts consentis pour éliminer la pauvreté et atteindre le développement durable. Aussi *soulignons-nous* que l'adaptation aux changements climatiques représente une priorité mondiale immédiate et urgente.

15. *Nous soulignons* notre engagement à combattre la traite d'êtres humains, le trafic de drogues illicites et le trafic illicite d'armes légères, compte tenu des caractéristiques, de la portée et de l'ampleur de ces problèmes dans chaque État.
16. Développer la coopération en matière de technologie de l'information et des communications (TIC), en pleine conformité avec les principes du droit international, dans le but de favoriser le développement durable des pays membres de la CARICOM et de Cuba, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la science et de la technologie, de l'innovation, de l'agriculture et autres qui s'avèreraient utiles.
17. Poursuivre la coopération en matière de sécurité alimentaire, ce qui sera une contribution décisive à l'élimination de la faim, de la pauvreté et de la marginalisation, non seulement dans les Caraïbes mais aussi à l'échelle mondiale, tout en redoublant d'efforts coordonnés et en intensifiant nos échanges en technologie agricole, en nutrition et dans d'autres domaines contribuant à ces fins.
18. *Nous félicitons* des actions concertées que l'ALBA-TCP, Cuba et la CARICOM, accompagnées par les pays membres de la CELAC, ont entreprises sans retard pour empêcher la propagation de l'épidémie à virus Ébola dans notre région et la juguler, le cas échéant. *Nous nous engageons* à continuer de promouvoir et d'élargir cette coopération en adoptant des mesures de prévention, de formation de personnels qualifiés, de

création d'institutions à même de mener des recherches sur cette maladie.

19. *Reconnaissons* l'appui solidaire de la République de Cuba qui a dépêché des médecins et du personnel sanitaire dans les pays d'Afrique de l'Ouest touchés par cette épidémie et a formé des personnels qualifiés dans d'autres pays africains afin de prévenir sa propagation et, le cas échéant, de lutter contre elle.
20. *Appuyons* les efforts visant à empêcher l'entrée et la dissémination dans nos pays de maladies non transmissibles, du VIH/sida, de la dengue et de la fièvre chikungunya, et à en faciliter le traitement, ainsi que les projets en cours pour soigner les handicapés dans la région.
21. *Demandons* la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier appliqué par les États-Unis d'Amérique à Cuba, compte tenu, notamment, de son caractère extraterritorial, et la cessation de la traque financière toujours plus féroce des transactions cubaines ; le retrait de Cuba de la liste que le département d'État dresse unilatéralement sur les États qui soutiennent le terrorisme ; la cessation de toutes les actions secrètes que l'administration étasunienne réalise pour saper la légalité et l'ordre intérieur à Cuba, dont celles qui recourent illégalement aux technologies de l'information et de la communication, en tant que violation de la souveraineté cubaine et du droit de son peuple à l'autodétermination.
22. *Réaffirmons* la position inébranlable de la communauté caribéenne quant à la participation de Cuba au Septième Sommet des Amériques, qui se tiendra au Panama en avril 2015, sur un pied d'égalité souveraine et sans conditions, et ce en accord avec la position solidaire que la région a exprimée dans différentes instances.
23. *Soulignons* que l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015 doit être universelle, ouverte, transparente et inclusive, dans le respect inconditionnel des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et reposer sur les trois piliers du développement durable : économique, social et écologique. À cet

égard, *nous soulignons* que ce Programme doit répondre aux intérêts spécifiques des petits pays en développement, en particulier des Petits États insulaires en développement (PEID), en accord avec les lois nationales respectives et les priorités de développement en matière de développement durable. Le Programme doit aussi intégrer tous les facteurs qui conduisent au développement durable, notamment la culture qui doit en être un axe transversal et qui doit inclure des cibles spécifiques dans le cadre des objectifs principaux.

24. *Affirmons* que les pays des Caraïbes à revenu intermédiaire, tout en ayant fait des progrès sensibles en ce qui concerne les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), continuent de se heurter à de graves problèmes sur la voie du développement, dont ceux qui découlent de leur condition de petites îles et ceux qui ont à voir avec les changements climatiques. À cet égard, *nous demandons de nouveau* que soient adoptés des indicateurs reflétant plus exactement la réalité des pays à revenu intermédiaire, notamment les problèmes spécifiques des États caribéens, dans la mesure où les critères en cours concernant les revenus moyens, en particulier celui du revenu par habitant, ne reflètent pas les effets multidimensionnels de la pauvreté, de l'inégalité et de la vulnérabilité.

25. *Nous félicitons grandement* des résultats du Deuxième Sommet de la CELAC, tenu à La Havane les 28 et 29 janvier 2014, en particulier de la Déclaration de La Havane, de la Proclamation historique désignant l'Amérique latine et les Caraïbes comme zone de paix, signée par les chefs d'État ou de gouvernement, et des Déclarations spéciales relatives aux Petits États insulaires en développement, à la question des réparations pour l'esclavage et le génocide des populations autochtones, et à la création du forum Chine-CELAC.

26. *Réaffirmons* que le renforcement de la CELAC en tant qu'instance de dialogue et acteur politique international est l'une de nos priorités. Dans ce contexte, *nous estimons* fondamental de continuer de consolider l'intégration régionale par le dialogue politique, la coopération et l'accroissement du commerce entre

les pays caribéens et latino-américains. À cet égard, *nous réaffirmons* qu'il est important que la CARICOM participe activement à la CELAC, et *soulignons* l'inclusion de la présidence de la CARICOM dans le quartette de la CELAC.

27. *Prenons note* de l'importance que la Communauté des Caraïbes concède à la question des réparations concernant le génocide des populations autochtones et l'esclavage dans les Caraïbes, et de son souhait d'engager avec les nations européennes fortement impliquées dans le génocide des populations autochtones et dans la possession d'esclaves un dialogue réparateur permettant d'aborder les séquelles de ce crime contre l'humanité.

28. *Remercions* le gouvernement et le peuple cubains de l'accueil chaleureux et de l'hospitalité qu'ils nous ont offerts à ce Cinquième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement entre la Communauté des Caraïbes et la République de Cuba.

29. *Décidons* de tenir le Sixième Sommet CARICOM-Cuba le 8 décembre 2017 à Antigua-et-Barbuda, et la Cinquième Réunion ministérielle à La Havane, en juin 2016.

Adoptée à La Havane (Cuba), le 8 décembre 2014.